

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 23 OCTOBRE 2018

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

Appel à candidatures membres de Commissions

Vous êtes animés de la même passion sportive et du principe d'entraide à notre discipline, rejoignez-nous, devenez membre d'une des différentes commissions du District de l'Isère de Football. Disponibilité (surtout le mardi après-midi)

Faites acte de candidature par courrier ou mail (district@isere.fff.fr) en précisant votre identité, vos coordonnées et votre parcours sportif (résumé).

Les commissions qui recrutent :

La Commission Futsal de l'ISERE recherche une personne bénévole (homme/femme)

La Commission des Terrains et Equipements de l'ISERE, recherche une personne bénévole (homme/femme). Profil : organisé(e), méthodique, rigoureux (se), maîtrisant l'outil informatique et la réalisation de documents avec photos. Amener à se déplacer sur les installations.

La Commission : CDPA (commission départementale de promotion de l'arbitrage), recherche deux ou trois dirigeants de clubs (homme/Femme).

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE	DISPOSITIF INCHANGÉ	NOUVEAUTE	NOUVEAUTE
2 bons de 25 € pour chaque module de 16h	1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

**Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.
Date butoir dernier jour de la formation.**

TRESORERIE

RELEVÉS SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

[Date d'émission du relevé le 04/06/2018](#)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

**554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL**

552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE
611693 ENERGIE SPORT

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 SEPTEMBRE 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs.

Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

[Date d'émission du relevé le 30/08/2018](#)

Le club ci-dessous n'est pas à jour de trésorerie au 17 Septembre 2018.

682488 ATSCAF ISERE

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 OCTOBRE 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs.

Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3

points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 01/10/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30/10/2018.

519877 ST HILAIRE COTE (sous réserve d'encaissement)
526561 BIZONNES ES (sous réserve d'encaissement)
544455 COTE ST ANDRE (sous réserve d'encaissement)
544456 FC 2A (sous réserve d'encaissement)
547135 POISAT AC (sous réserve d'encaissement)
520296 ABBAYE US
524603 UO PORTUGAL
536259 ST MAURICE L'EXIL
550477 FUTSAL CLUB PICASSO
611524 BELLEDONNE
863936 BRAGA SC

FORFAIT JOURNEE

Du 15-21 Octobre 2018

Amende 32 €

OYEU	D6 B
LIERS	D6 D
GRESIVAUDAN	U15D2 B
G.FURE ISERE	U15D3 M

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13

Du 20 Octobre 2018

Amende 32 €

CESSIEU	CIU13
CHARVIEU	CHFENU13

FM NON CONFORME

Du 7 Octobre 2018

Amende 25 €

RUY MONTCEAU	FEMA8D1
--------------	---------

FORFAIT GENERAL FEMININES A8

Du 15 Octobre 2018

Amende 44 €

RO-CLAIX	FEM A8
----------	--------

NON SAISIE DE RESULTATS

FOOTCLUBS

Du 15-21 Octobre 2018

Amende 11 €

GIERES	CHFENU13
MONESTIER	CIU13
VALLEE DU GUIERS	U15FA8
RACHAIS	CIU13
CREYS MORESTEL	CHFENU13
2 ROCHERS	SA8ENTD1
UNIFOOT	CIU13
ASPTT 2	CPENTA11
CEA	CPENTA11
FASSON	SA8ENTD2

FM NON RETOURNEE

Du 8-14 Octobre 2018

Amende 75 €

LE PONT BEAUVOISIN	U18FA8
CHIRENS	U15A8
VEZERONCE HUERT	U15FA8
VALLEE DU GUIERS	U15FA8
GRESIVAUDAN	U13N3
RUY MONTCEAU	U13N3
CEA	ENTA11
MISTRAL GRENOBLE	FUTD1

FMI NON RETOURNEE

Du 22 Octobre 2018

Amende 75 €

ST LATTIER	D6 B
------------	------

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : BARBIER K. – ST ANDRE LE GAZ – PITTET B. – TURCS GRENOBLE - NAIT DRISS Y. – BEN EL HADJ Z. – ST ANDRE LE GAZ – BECHET P. – SEYSSINET – HAMILA S. – HUGOT D. – PLATEL Y. – ROMDHANI M. – ROYANNEZ T. AS GRESIVAUDAN – BOUAZIZ D.

APPEL : AS FONTAINE – ARTAS CHARANTONNAY – FC BOURGOIN – BARTH LEA – O. VILLEFONTAINE

REGLEMENTS : VALMONTAISE – FERKANE A. – LCA FOOT 38 – SEYSSINET – LA MURETTE – AS VER SAU – US DOLOMIEU – O. VILLEFONTAINE.